

Le 14 mars 2011

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 14 mars 2011 à 20h00, à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Jacques Séguin.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants:

Serge Bédard – district #1  
 Robert Kennedy, délégué à la voirie – district #2  
 Alexander Tomeo, délégué à la sécurité - district #3  
 Robert Beauchamp, délégué au CLD – district #4  
 Normand Clermont, délégué à l'hygiène du milieu - district #5

Absence motivée :

Marie-Claude Galland Prud'Homme, déléguée aux loisirs – district #6

ANNIVERSAIRE DU MOIS: 22 mars: Serge Bédard  
 FÊTE LÉGALE DU MOIS: aucune

#### ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption du procès-verbal du 14 février 2011
- 3.- Adoption des comptes à payer au 28 février 2011

#### ADMINISTRATION

- 4.- Adoption/règlement 425-01-11 modifiant le règlement 425-07 concernant les animaux
- 5.- Loi sur les compétences municipales/désignation d'une personne responsable aux fins de l'article 105/nomination
- 6.- Avis de motion/règlement 447-11 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et de former les comités pour l'analyse des soumissions, et abrogeant le règlement 390-98

#### LOISIRS

- 7.- Fête Nationale/demande d'aide financière
- 8.- Travaux de réaménagement des parcs Edouard-Champagne et Albert-Cousineau/réfection de la piscine/certificat de paiement #4/autorisation de paiement

#### VOIRIE

- 9.- Réfection de la descente de bateaux/honoraires professionnels/surveillance des travaux/autorisation de paiement
- 10.- Travaux correctifs de drainage – 41<sup>e</sup> et 42<sup>e</sup> Avenue, 45<sup>e</sup> et 46<sup>e</sup> Rue/surveillance des travaux/mandat
- 11.- Canalisation des fossés – 55<sup>e</sup> Avenue (entre 38<sup>e</sup> et 39<sup>e</sup> Rue)/soumissions par appel d'offres public/autorisation

#### URBANISME

- 12.- Dérogation mineure #2010-002/approbation
- 13.- Dérogation mineure #2011-001/approbation
- 14.- Dérogation mineure #2011-002/approbation
- 15.- Parole à l'auditoire
- 16.- Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

11-03-039

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-03-040

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 14 FÉVRIER 2011

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy  
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE le procès-verbal du 14 février 2011, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-03-041

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 28 FÉVRIER 2011

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 4 mars 2011 au montant de 150 967,64 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 4 mars 2011 au montant de 554 378,68 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-03-042

ADOPTION/RÈGLEMENT 425-01-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 425-07 CONCERNANT LES ANIMAUX

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE le règlement numéro 425-01-11 modifiant le règlement 425-07 concernant les animaux, soit adopté.

QUE l'avis public de ce règlement soit affiché sur le territoire de la municipalité, aux endroits habituels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE TERREBONNE  
MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

RÈGLEMENT NO 425-01-11

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 425-07 CONCERNANT LES ANIMAUX

ATTENDU que le conseil municipal de Pointe-Calumet a adopté, le 12 mars 2007, le règlement numéro 425-07 concernant les animaux;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement 425-07 pour modifier l'article 14;

ATTENDU QU'avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 14 février 2011;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
 et APPUYÉ par Robert Kennedy

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE POINTE-CALUMET, ET IL EST, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT STATUÉ ET ORDONNÉ COMME SUIV:

ARTICLE 1: L'article 14 est modifié de la façon suivante :

La somme à payer pour l'obtention d'une licence de chien est révisée à la hausse, soit vingt-cinq (25,00\$) dollars au lieu de vingt (20,00\$) dollars pour chaque chien.

ARTICLE 2: Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

JACQUES SÉGUIN, maire

CHANTAL PILON, directrice générale

11-03-043

LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES/DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE AUX FINS DE L'ARTICLE 105/NOMINATION

ATTENDU QUE la MRC de Deux-Montagnes s'est vue confirmer la juridiction exclusive des cours d'eau situés sur son territoire en vertu des articles 103 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, chapitre 6);

ATTENDU QUE cette loi est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006;

ATTENDU QUE cette loi abroge toutes les dispositions actuelles du Code municipal relatives aux cours d'eau, et plus particulièrement, celles qui confiaient la surveillance des cours d'eau locaux ou régionaux à l'inspecteur municipal qui était assimilé, aux fins de l'exercice de ces fonctions, à un employé de la MRC;

ATTENDU QUE l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* exige que la MRC désigne un employé aux fins de retirer toutes les obstructions qui constituent une menace à la sécurité des personnes ou des biens dans un cours d'eau sous sa juridiction;

## EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy  
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE le Conseil municipal de Pointe-Calumet, accepte de fournir, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les services de Monsieur Marc Jossart, lequel exerce actuellement les fonctions d'adjoint au Directeur des services municipaux, en vertu du Code municipal du Québec, afin qu'il exerce les pouvoirs prévus au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*, et aux mêmes conditions que celles prévues actuellement.

Il est entendu que cette désignation prévue à la présente est temporaire, soit jusqu'à ce qu'une entente relative à la gestion des cours d'eau prévue à l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales* intervienne entre la MRC de Deux-Montagnes et les municipalités locales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-03-044

AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT 447-11 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES, DE PASSER DES CONTRATS ET DE FORMER LES COMITÉS POUR L'ANALYSE DES SOUMISSIONS, ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 390-98

Un avis de motion est donné par le conseiller Robert Beauchamp, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et de former les comités pour l'analyse des soumissions, et abrogeant le règlement 390-98. Le conseil demande dispense de lecture de ce règlement.

11-03-045

FÊTE NATIONALE/DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE Madame Lyse Germain, coordonnatrice des loisirs de la Municipalité de Pointe-Calumet, soit autorisée à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-03-046

TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES PARCS EDOUARD-CHAMPAGNE ET ALBERT-COUSINEAU/RÉFECTION DE LA PISCINE/ CERTIFICAT DE PAIEMENT #4/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement au montant de 43 049,73 \$ à la firme Les Entreprises Daniel Brûlé inc., lequel représente le certificat de paiement #4, pour les travaux de réfection de la piscine dans le cadre du réaménagement des parcs Edouard-Champagne et Albert-Cousineau.

La présente dépense est assumée par le règlement 440-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉFECTION DE LA DESCENTE DE BATEAUX/HONORAIRES PROFESSIONNELS/SURVEILLANCE DES TRAVAUX/AUTORISATION DE PAIEMENT

11-03-047 Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 518,13 \$ (taxes incluses) à la firme Projeco Ingénierie Inc., lequel représente les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux dans le cadre de la réfection de la descente de bateaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-03-048 TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 41<sup>e</sup> ET 42<sup>e</sup> AVENUE, 45<sup>e</sup> ET 46<sup>e</sup> RUE/SURVEILLANCE DES TRAVAUX/MANDAT

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels de la firme Projeco Ingénierie Inc., datée du 3 mars 2011, pour un montant forfaitaire de 18 000,00 \$ (dépenses et taxes en sus), pour la surveillance des travaux correctifs de drainage dans les secteurs des 41<sup>e</sup> et 42<sup>e</sup> Avenue et 45<sup>e</sup> et 46<sup>e</sup> Rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-03-049 CANALISATION DES FOSSÉS – 55<sup>e</sup> AVENUE (ENTRE 38<sup>e</sup> ET 39<sup>e</sup> RUE)/SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER la directrice générale à demander des soumissions par appel d'offres public, dans le cadre des travaux de canalisation des fossés de la 55<sup>e</sup> Avenue (entre 38<sup>e</sup> et 39<sup>e</sup> Rue).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-03-050 DÉROGATION MINEURE #2010-002/APPROBATION

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2010-002 soumise comme suit :

**Demande numéro 2010-002**

Immeuble visé : 178-180, Montée de la Baie  
Lot 2 127 025

**Nature et effet de la dérogation mineure :**

La demande de dérogation mineure a pour effet de modifier la marge latérale sud à 1,7 m au lieu de 2 m de la zone R1-204 du règlement 308-91, suite au dépôt du certificat de localisation de Sansoucy & Associés, minutes 23 231, dossier 79963-S-1, afin de rendre le tout conforme.

025

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme le 26 janvier 2011, informant le conseil municipal que la demande devrait être approuvée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

APRÈS DÉLIBÉRATIONS :

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2010-002 soit approuvée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-03-051

DÉROGATION MINEURE #2011-001/APPROBATION

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2011-001 soumise comme suit :

**Demande numéro 2011-001**

Immeuble visé : 176, Montée de la Baie  
Lot 2 127 027

**Nature et effet de la dérogation mineure :**

La demande de dérogation mineure a pour effet de modifier la marge latérale nord à 0 au lieu de 2 m., la marge latérale sud pour un solarium à 1,95 m au lieu de 2 m et la marge latérale totale à 1,95 m au lieu de 5 m de la zone R1-204 du règlement 308-91, suite au dépôt du certificat de localisation de Sansoucy & Associés, minutes 18 182, dossier 78127-S-1, afin de rendre le tout conforme.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme le 26 janvier 2011, informant le conseil municipal que la demande devrait être approuvée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

APRÈS DÉLIBÉRATIONS :

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2011-001 soit approuvée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-03-052

DÉROGATION MINEURE #2011-002/APPROBATION

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2011-002 soumise comme suit :

**Demande numéro 2011-002**

Immeuble visé : 191, 54<sup>e</sup> Avenue  
Lot 2 126 480

**Nature et effet de la dérogation mineure :**

La demande de dérogation mineure a pour effet de modifier la marge latérale gauche à 1,70 m au lieu de 2 m, la marge arrière à 1,60 m au lieu de 2 m et les marges latérale et arrière de la galerie latérale gauche à 0,5 m au lieu de 2 m, de la zone R1-120 du règlement 308-91, suite au dépôt du certificat de localisation de Labre & Associés, minutes 18 086, dossier E29892, afin de rendre le tout conforme.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme le 26 janvier 2011, informant le conseil municipal que la demande devrait être approuvée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

**APRÈS DÉLIBÉRATIONS :**

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2011-002 soit approuvée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PAROLE À L'AUDITOIRE

11-03-053

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QU'À 20h40, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JACQUES SÉGUIN, maire

CHANTAL PILON, directrice générale